

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-909

présenté par

M. Jumel, Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, M. Dufrène, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	2 500 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	2 500 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	2 500 000	2 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à abonder l'action 2 "Santé scolaire" du programme 230 "Vie de l'élève" en ponctionnant l'action 03 "Enseignement en collège" du programme 139 "Enseignement privé du premier et du second degré" dans le but de rehausser les moyens de la médecine scolaire, comme le préconise la proposition n°42 du rapport de la commission d'enquête sur l'inclusion des élèves handicapés dans l'école et l'université de la République.